

SEANCE DU 20 JUIN 2024

N°2024/74

OBJET: (020) RECENSEMENT DE POPULATION 2025 - ENQUETE FAMILLES - CONVENTION ENTRE L'INSEE ET LA VILLE DE SANNOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET,

ETAIENT PRESENTS: Monsieur JAMET Maire,

> M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE. M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,

Mme CAPBLANC

Adjoints

M. FABRE, Mme AUBIN, Mme RICARD, M. PERRET.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO

Conseillers Délégués

M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,

M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL

et Mme JACQUET LEGER Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Mme FAUCONNIER M. WILLIOT Mme HELT à Mme ABDELOUHAB M. SAGBOHAN à Mme CAMPAGNE

M. GUEUDIN à M. JAMET

Mme TOUMI à Mme TROUZIER EVEQUE

M. LAMARCHE à Mme SAIDI M. ZAMBUJO à M. PONCHEL Mme CHRISTIN M. LEGUEIL

ABSENTS EXCUSES: M. BOULIGNAC, M. HEURFIN et M. FLEURIER SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT A.R. du 26 July 2564

Identifiant unique de l'acte N° 095-219505823 - 24 26 Mun. Es

Pour le Maire

Par-délégation

la Directrice Générale des Services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº 2024/74 du 20 juin 2024

OBJET : (020) RECENSEMENT DE POPULATION 2025 - ENQUETE FAMILLES - CONVENTION ENTRE L'INSEE ET LA VILLE DE SANNOIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le règlement du Parlement Européen et du Conseil n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD),

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixant les conditions dans lesquelles est exécuté le recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de population, notamment son article 30 paragraphe VI bis fixant le montant de la dotation forfaitaire complémentaire attribuée à la Ville concernée par une enquête supplémentaire associée au recensement,

Considérant qu'il y a lieu, pour effectuer ce travail, de fixer les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025,

Vu l'avis de la Ière Commission.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour: 30 Vote(s) Contre:0 Abstention(s): 2

DECIDE:

Article 1 : d'approuver les termes de la Convention avec l'INSEE, fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025.

Article 2: d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis al d

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SEGRETAIRE DE SEANCE

Sylvie QUEYRAT-MAUGIN

Conseillère municipale déléguée à la démocratie locale et citoyenne